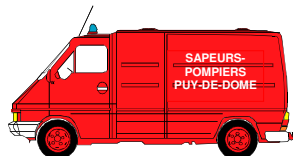


DÉCOUVERTE D'OBJET SUSPECT (BIOTOX)

OBSERVATIONS :

Prise d'appel (Noter le nom et adresse du requérant (personne impliquée) + N° de téléphone)
Demander si l'enveloppe ou le récipient est ouvert ou fermé, et s'il y a déversement de poudre
Faire évacuer la pièce concernée et regrouper les impliqués
Faire couper la ventilation et la climatisation

MOYENS A ENGAGER :



- ↳ VIRT Clermont-Fd ou VIMD/VAR Riom
- ↳ Chef d'unité UMIC
- ↳ Informer chef de groupe
- ↳ **Se rendre SLL sans gyrophare et signal sonore**

AUTRES FICHES A CONSULTER :

- Message interministériel du 20/10/2001
- Message du COZ intitulé BIOTOX du 23/10/2001
- Fiche d'intervention objet suspect (modèle du 25/10/2001)

CONSIGNES OPERATIONNELLES : Tous les personnels intervenant seront en tenue tyvek avec gants, surbottes et masques filtrant P3.

- Produit suspect – Enveloppe suspecte (pas d'écoulement poudre blanche)
 - ↳ Un SP tenue tyvek + gants + masque filtrant P3.
 - ↳ Récupération de l'enveloppe et du produit dans un sac plastique + boîte plastique + caisse type glacière.
 - ↳ Lavage des mains à l'eau savonneuse et rinçage avec une solution de Dakin.
 - Pollution avérée (petit écoulement poudre blanche ou produit suspect diffusé dans l'atmosphère)
 - ↳ Isoler la zone de découverte. Faire arrêter la ventilation et la climatisation. Regrouper les impliqués.
 - ↳ Un binôme SP équipé, tenue lavable + gants en caoutchouc, ARI.
 - ↳ Récupération de l'enveloppe et du produit dans un sac plastique + boîte plastique + caisse type glacière
 - ↳ Confinement des personnes puis « décontamination des personnes exposées » : déshabillage et récupération des habits dans un sac, douche à l'eau savonneuse, habillage dans une tenue non-souillée, transport au CH sur décision du médecin régulateur du SAMU, traitement antibiotique suivant avis médical.
 - ↳ Décontamination de la tenue + ARI avec pulvérisateur avec de l'eau de javel à 12 % .
- Dans tous les cas, transporter l'objet suspect à l'Institut régional Médico-Légal, Faculté de Médecine, à Clermont-Ferrand, après accord de l'officier CODIS, après contact avec le docteur FAICT au 06.11.40.56.21**

PREVENIR

AUTORITES

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">☎ Officier de Garde Groupement☎ Officier CODIS☎ Police ou Gendarmerie Nationale☎ Officier Départemental de Garde☎ Directeur de Cabinet (ou S/Préfet de Perm.) SIRDPC (Utiliser le modèle FAX du COZ du 23/10 + fiche intervention) après attribution du n° d'ordre chronologique par le CODIS☎ COZ (Utiliser le modèle FAX du 23/10) L'officier CODIS signera le formulaire pour le CU CMIC | <ul style="list-style-type: none">☎ SAMU☎ Docteur FAICT |
|--|--|

MEMENTO :

- Le chef d'unité UMIC établira une fiche d'intervention (modèle joint) qui sera transmise au CODIS.par FAX
- Les services non prévenus par le chef d'unité UMIC le seront pas l'officier CODIS
- A l'issue du travail de UMIC, l'autorisation de réouverture et/ou d'exploitation des locaux appartient au chef d'établissement.

